

L'équipe

Les membres de l'équipe pluridisciplinaire sont à votre service pour vous écouter et vous accompagner. Elle s'adaptera à votre demande dans la mesure de ses possibilités et du respect de la réglementation.

TARIFS 2024

L'hébergement temporaire inclus la pension complète

- ◇ Chambre individuelle : 62,55 €
- ◇ Chambre à 1 lit (salon) : 63,82 €
- ◇ Chambre double à 1 lit : 70,92 €
- ◇ Chambre à 2 lits (par personne) : 53,91 €
- ◇ Chambre à 1 lit avec douche : 69,56 €
- + Forfait dépendance (en fonction du GIR)

Prestations complémentaires

- **Les prestations facultatives**
(cf. tarification annexe)
Blanchissage, Coiffeur, Esthéticienne, Pédicure
- **Les prestations soins**
Kinésithérapeute
Soins à l'acte : Remboursement habituel Caisse d'Assurance Maladie (Tiers Payant possible)
- **Les prestations dépendance**
Évaluation personnalisée par l'Indice de perte d'autonomie effectuée à l'admission et facturée en supplément (grille AGGIR).



NOUS CONTACTER



Pour visiter, obtenir des renseignements complémentaires ou réserver un séjour:

Mail: matpa@wanadoo.fr

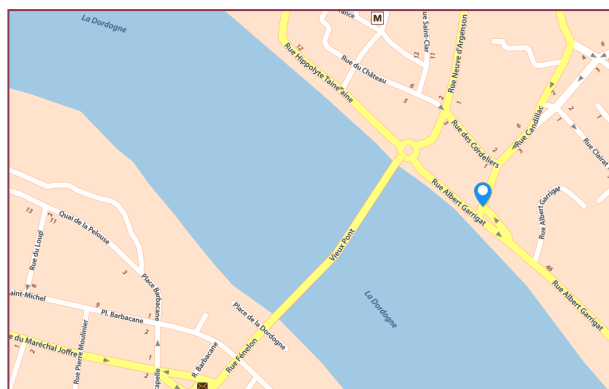
Téléphone: 05.53.63.64.00

Fax: 05.53.58.32.91

Adresse: 50 Rue Albert Garrigat
24100 Bergerac

Web: www.ehpadlamadeleine.fr

NOUS TROUVER



EHPAD La Madeleine
Centre Ressources



Maison d'Accueil Temporaire

« Une autre vision de l'hébergement »



40 Rue du Maréchal Joffre, 24100 Bergerac
Téléphone : 05.53.63.64.00 Fax : 05.53.63.64.89

Maison d'Accueil Temporaire



Pourquoi?

Parce qu'il est parfois impossible pour une personne âgée en situation précaire de rester seule à domicile ou en famille, l'hébergement temporaire permet son accueil, pour une semaine à trois mois, une fois par an.

La Maison d'accueil vous reçoit tout au long de l'année dans une ambiance familiale et chaleureuse.

Elle crée le maillon manquant entre le maintien à domicile et le placement en établissement, tout en proposant des prestations médico-sociales facultatives au juste prix.

Chacun est aidé dans les actes de la vie courante à travers un programme de soutien personnalisé selon une prestation individualisée. Ainsi, vous pouvez recevoir les mêmes soins qu'à domicile par des intervenants médicaux et paramédicaux de votre choix.

Pour qui?

Pour la personne âgée qui vit à domicile ou dans un cadre familial mais qui, ponctuellement, ne peut pas rester seule.

Objectifs

- ◇ Découvrir une structure de vie collective dans une ambiance conviviale
- ◇ Soulager les familles ayant besoin de repos
- ◇ Créer des moments de rencontre privilégiés.

Votre accueil

Vous êtes accueilli dans un quartier calme du centre ville de Bergerac, sur les bords de la Dordogne, entouré d'un parc ombragé.

Vous êtes logés dans une chambre tout confort individuelle, double ou par couple, chacune étant dotée de toilette, WC, d'un téléphone et d'un appel malade. Deux ascenseurs vous permettront de vous déplacer à l'intérieur de la maison.

Une équipe pluridisciplinaire est à votre service pour vous aider, vous écouter et vous accompagner au quotidien.

En pratique

Le petit déjeuner est servi en chambre de 7h à 9h.

Le déjeuner et le dîner sont pris en salle à manger avec possibilité en chambre si fatigue. Vous avez la possibilité de choisir un plat de remplacement.

Chaque jour, vous pourrez profiter d'un « goûter » animation. Quotidiennement, de nombreuses animations et loisirs vous sont proposés.

Pour préparer au mieux votre arrivée, un recueil de données est réalisé dès votre demande de séjour, il permettra de vous proposer une prise en soin personnalisée.

Une infirmière référente est chargée de la coordination des soins en collaboration avec l'équipe soignante et les intervenants extérieurs.

Admission

Parmi les documents nécessaires à l'admission il vous faudra remplir un dossier administratif et demander à votre médecin traitant de remplir un dossier médical. Ce dossier est à retirer à l'accueil de l'EHPAD ou directement à la Maison d'accueil temporaire.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez nous contacter au 05.53.63.64.00

L'admission définitive ne pourra se faire qu'après étude du dossier par le pôle médico-social et avis favorable.